

Notice pour réaliser la DÉCLARATION ANNUELLE N sur le portail SSTRN

Votre déclaration annuelle permet au SSTRN :

- d'identifier le type de suivi requis par vos salariés en fonction des risques que vous déclarez pour chaque poste de travail :
 - o suivi individuel = SI
 - o suivi individuel adpaté = SIA
 - o suivi individuel renforcé = SIR

Fonction du type de suivi, la périodicité des visites ne sera pas la même. (cf information sur le site internet)

- de valoriser le nombre de salariés que le SSTRN doit prendre en charge au titre de l'année N et de pouvoir adapter dans la mesure du possible son activité aux besoins ainsi recensés.
- de calculer le montant de la cotisation annuelle de votre entreprise au SSTRN

Votre déclaration comprend 3 étapes :

- 1. Etape 1 : Mise à jour de la liste des postes de travail de vos salariés afin de pouvoir caractériser le suivi individuel de vos salariés.
- 2. Etape 2 : Mise à jour de la liste des salariés au 31/12/N-1 pour valoriser le nombre de salariés que le SSTRN doit prendre en charge à date et calculer la cotisation annuelle.
- 3. Etape 3 : **Déclaration de la masse salariale plafonnée N-1** pour calculer la cotisation annuelle.



Etape 1 - Mise à jour des postes de travail des salariés

Le principe est le suivant

- Vous <u>définissez les postes</u> de travail qui existent dans votre entreprise via le menu latéral
- A POSTIS
- Vous affectez chaque salarié à un poste de travail ainsi défini à partir de la liste des salariés via le menu latéral

Dans la liste présentée de vos salariés, les postes occupés indiqués en **JAUNE** signifient que le salarié **n'est pas rattaché** à un poste de travail.



Pour réaliser le rattachement :

Cliquez directement sur le poste de travail, la fenêtre suivante apparaît



Choisissez le poste de travail dans la liste proposée en cliquant sur le



Si le poste occupé n'est pas présent dans la liste, il faut alors le créer en cliquant sur le



Étapes de création d'un poste :

Saisir le libellé interne du poste.



- Choisir le code CSP (la catégorie socio-professionnelle) du poste :
 - soit en inscrivant le nom du poste dans la 1ère cellule et en sélectionnant une des propositions qui s'affichent
 - soit en allant chercher le code sur internet https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/nomenclature-des-categories-socio-professionnelles-du-ministere-de-l-interieur-codes-csp/



Cocher les risques particuliers de cette catégorie, qui détermineront le type de suivi individuel propre à cette catégorie.



Enregistrer

La mise à jour des postes de travail de vos salariés est réalisable uniquement par individu via la liste des salariés en cliquant sur puis

Si vous souhaitez affecter votre salarié à un nouveau poste vous devez

- 1. Déclarer la date de sortie du poste puis
- 2. Affecter un nouveau poste en cliquant sur sur puis carrière: de la fiche du salarié
 - a. Choisir le contrat
 - b. Choisir le poste occupé
 - c. Indiquer la date de début

Si vous avez des difficultés dans la mise à jour des postes, vous pouvez passer à l'étape 2. Néanmoins, nous vous incitons à le faire dans les prochaines semaines.



Etape 2 - Mise à jour de la liste des salariés au 31/12/N-1

Cliquez dans le cadre déclarations comme cela vous est proposé



Montant: Effectif : salanéisi

Question : Employiez-vous du personnel à la fin de l'année N-1 ?

OUI

• Créer les salariés non présents dans la liste

11/01/2019

- Sortir les salariés qui ont quitté l'entreprise jusqu'au 31/12/N-1
- Valider

NON

• Demander suspension ou radiation

<u>*</u>

- Indiquer le motif
- Renseigner la date
- Valider
- Sortir les salariés





Vous n'avez plus de salariés à la date du 31/12/N-1

<u>Demande de radiation</u> de votre compte :

Plus de salarié à titre définitif

Si vous n'avez plus de personnel de façon définitive (la date de radiation correspond à la date de fin de contrat du dernier salarié).

Cessation d'activité

Si vous avez cédé ou cessé votre activité (la date de radiation correspond à la date de cession ou de cessation d'activité).

& Autre 💢

S'il s'agit d'une autre raison, vous pouvez cocher la case « Autre » et inscrire la raison.



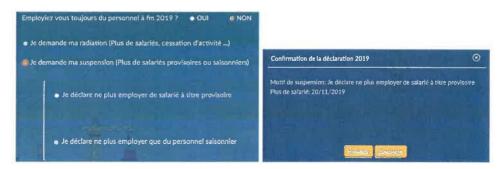
Demande de suspension de votre compte :

Je déclare ne plus employer de salarié à tître provîsoire Date de suspension

Si vous n'avez pas de personnel à titre provisoire (la date de suspension correspond à la date de fin de contrat du dernier salarié).

Je déclare ne plus employer que du personnel saisonnier

Si vous n'employez que du personnel saisonnier (la date de suspension correspond à la date de fin de contrat du dernier salarié).



- Cliquez sur pour continuer votre déclaration
- Cliquez sur
- Allez dans le menu latéral menu latéral pour indiquer les dates de sorties de chacun de vos anciens salariés en cliquant sur





OUI Vous employiez toujours au moins un salarié à la date du 31/12/N-1

Le montant de votre cotisation est calculé en fonction d'un taux d'appel de votre masse salariale ou d'un seuil plancher par salarié auquel s'ajoute un coefficient taille.

Par exemple : la facture de cotisation 2020 est calculée à partir de votre effectif personne physique à la date précise du 01/01/2020 et de votre masse salariale plafonnée tranche A ou Sécurité Sociale de 2019.

Il vous est demandé de vérifier que

- Si vous avez des salariés présents à votre effectif au 31/12/N-1 mais non inscrits dans la liste proposée : il faut créer ces salariés
- Si vous avez des salariés indiqués dans la liste proposée mais qui ont quitté votre entreprise au 31/12/N-1 : il faut sortir ces salariés

Que ce soit pour l'une ou l'autre de ces actions vous avez la possibilité de le faire :

Par individu

ou

En masse

1 Créer des salariés manquant dans la liste

À partir de la liste des salariés



Par individu

Cliquez sur



- Renseigner l'ensemble des champs demandés
- Cliquez sur
- Répétez l'opération autant de fois que nécessaire

OU

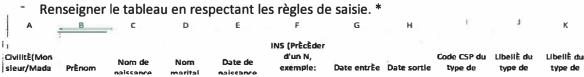


En Masse

r 1 - Cliquez sur



- 2 Cliquez sur GEATION DE SALARIES
- 3 Suivre les instructions
 - Importer un CSV : Télécharger un fichier de référence en cliquant sur le lien cliquer icl
 - Ouvrir le fichier téléchargé et nommé « creationSalarie.csv »



- <u>La civilité</u>: Madame/Monsieur
- L'INS: l'identifiant national de santé précédé d'un N.
- <u>Poste</u>: Pour renseigner le poste d'un salarié, il faut associer le couple code CSP et le libellé d'un poste existant (cf Etape 1 page 2).
- Enregistrer le fichier.
- Revenir <u>sur le portail</u> en retournant à l'écran précédent sur le portail.

Sélectionner le fichier modifié et enregistré précédemment puis cliquer sur « Ouvrir ». Le nom du fichier apparait sur la fenêtre suite à la mention « Fichier sélectionné »



Cliquer sur

Un message de confirmation apparaitra après validation. En cas de rejet du fichier, un message vous donnera la raison.

Le fichier vous permet uniquement d'intégrer des nouveaux salariés. Il ne permet ni la mise à jour ni l'extraction des données.



Déclarer des salariés sortis de votre effectif au plus tard le 31/12/N-1 et présents dans la liste

À partir de la liste des salariés





Attention toute déclaration d'une date de sortie d'un salarié entraine sa disparition de la liste.

6~

Tout retour en arrière nécessitera une intervention de notre part.

Par individu

- Cliquez sur
- Renseigner la date de fin Date de fin
- Cliquez sur



OU

En Masse

1 - Cliquez sur



- 2 Cliquez sur SORTIE DE SALARIES
- 3 Suivre les instructions
 - Importer un CSV : Télécharger un fichier de référence en cliquant sur le lien cliquer ici
 - Ouvrir le fichier téléchargé et nommé « sortieSalaries.csv »
 - Renseigner le tableau en respectant les règles de saisie suivantes :





- <u>Seule la date de sortie</u> est à renseigner pour chaque salarié qui a quitté votre effectif.
- Ne modifier aucune autre donnée Svp, elles ne seront pas prises en compte
- Enregistrer le fichier.
- Revenir sur le portail en reprenant éventuellement les étapes 1 et 2 et cliquer sur le bouton
- Sélectionner le fichier modifié et enregistré précédemment puis cliquer sur « Ouvrir ». Le nom du fichier apparait sur la fenêtre suite à la mention « Fichier sélectionné »



- Cliquer sur

Un message de confirmation apparaitra après validation. En cas de rejet du fichier, un message vous donnera la raison.

Un message de confirmation du nombre de salarié à « déclarer sortis » vous est proposé



Ce fichier vous permet uniquement de déclarer des salariés ayant quitté votre entreprise. Il ne permet ni la mise à jour, ni l'extraction des données.

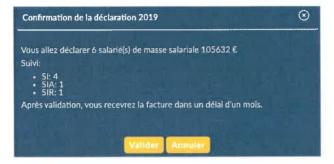


Etape 3 - Déclaration de la masse salariale plafonnée N-1

Le nombre de salarié indiqué sous la liste des salariés doit correspondre au nombre de salariés présent au 31/12/N-1.



- Saisir la masse salariale plafonnée tranche A ou Sécurité Sociale de l'année N-1 à l'endroit indiqué.
- Cliquez sur



Le récapitulatif de votre déclaration vous est proposé

Cliquez sur après une dernière vérification de la masse salariale et de l'effectif déclarés.

Vous pouvez retrouver le justificatif de votre déclaration en cliquant sur



Vous disposez d'un délai de 7 jours pour modifier au besoin votre déclaration en cliquant sur l'îcône à partir de la liste des déclarations ou de la page d'accueil dans le cadre « Déclarations »





Gestion de multiples comptes adhérents

Si jamais vous êtes en charge de plusieurs comptes adhérents et que vous souhaitez effectuer la déclaration annuelle pour chacun d'entre eux, vous pouvez y accéder de la manière suivante :

Cliquez sur le menu latéral ADHÉRENTS



Cliquez sur l'icône de l'adhérent pour lequel vous souhaitez accéder au compte



Cliquez sur le mot

Vous êtes sur le compte de l'adhérent sélectionné, son numéro et sa raison sociale doit s'afficher en haut à gauche de la page



